LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES

Conseil communautaire du lundi 6 juillet 2026

Salle de la Terrasse – ARGELÈS-GAZOST

Nombre de conseillers communautaires			
En exercice	Présent(e)s (Titulaires uniquement)	Représenté(e)s	Procurations
62	**42**	**8**	**3**

Le 6 juillet 2026 à 19h00 le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. André VERGÉ, Président.

Présent(e)s :
André VERGÉ

Vice-président(e)s : Audrey BERTRAND, Christophe BORÉ-CAVALLERO, Audrey BOYRIE, Clément EULACIA, Jean-Baptiste RAMON, Loïc RIFFAULT, Gaëlle VALLIN,

Autres membres du bureau : Christelle DUROCHER, Bertrand GERBET, Serge LAGUIBEAU, Jérôme LURIE, Annie SAGNES LAGRANGE,

Louis ARMARY, Pascal ARRIBET, Henri BAREILLES, Jean-Marc CAMET, Christine CAUBE, Marie-Pierre CAUSSIDERY, Cécile CAZABON, Julie CHARRON, François CLIN, Nicolas DUCOM, Françoise FOURNOU, Samira GROS, Valérie HAMONIAUX, Jean-Bertrand HAURINE, Frédéric LAFON, Marie-Christine LESTABLE, Guy LONCA, Nicolas LOPEZ, Hervé MARCHAND, Christophe MENGELLE, Philippe MYLORD, Jean NOGUÉ, Sylvie PARROU, Joël PEDARRIBES, Noël PEREIRA DA CUNHA, Guillaume SABATHIÉ, Serge SASSUS, Françoise TREY, Sébastien VERGEZ,

Absent(e)s représenté(e)s :
Tiphaine BARBEDETTE représentée par André LATAPIE,
Frédéric CAZAJOUS représenté par Marie-Pierre PREVOST,
Francis COSTE représenté par Philippe POUEY,
Corinne GALEY représentée par Patrick LAGÜES,
Christophe LAC représenté par Régis BOUIRIE
Xavier MACIAS représenté par Myriam MOUNOUS
Emmanuel RÉMY représenté par Corinne DION-TANCHAUD
Isabelle ZOT représentée par Robert ROUSSE

Absent(e)s ayant remis un pouvoir :
Adrien LATAPIE – pouvoir à Audrey BERTRAND,
Cécile CAVAGNAC – pouvoir à Audrey BOYRIE,
Claude TRESCAZES – pouvoir à Jean-Baptiste RAMON

Absent(e)s excusé(e)s :
Jean-Marc ABBADIE, Lucas BEN-MOURA, Jean-Pierre CAZAUX, Mathieu CUEL, Raymond LAFFONT, Joël MIDAN, Jean-Michel MIQUEU, Martine PRATDESSUS, Bernard SOUBERBIELLE,

Secrétaire de séance : Nicolas DUCOM

N° 20260706/1.1/5.3

Commission Consultative Paritaire de l'Energie (CCPE) du SDE65 - désignation d'un délégué

Le conseil communautaire, après en avoir voté et à l'unanimité, décide :

- **de désigner Audrey BERTRAND** conseiller communautaire délégué à la commission consultative paritaire de l'énergie
- **d'autoriser** le Président à engager toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

N° 20260706/3.1/9.1

Approbation de la convention entre la Région Occitanie et la CCPVG pour la réalisation d'un équipement sportif mutualisé à la cité scolaire René Billères

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à 52 voix POUR et 1 ABSTENTION (Christine CAUBE), décide :

- **d'approuver** la signature d'une convention de mutualisation avec la Région Occitanie pour la réalisation d'un équipement sportif à la cité scolaire René Billères ;
- **d'autoriser** le Président à signer tout document y afférent.

N° 20260706/3.2/9.1

Approbation de la candidature de la CCPVG pour l'accueil du Tour de France féminin 2028-2029

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à 46 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (Henri BAREILLES, Régis BOUIRIE, Christine CAUBE, Julie CHARRON, Marie-Christine LESTABLE, Nicolas LOPEZ, Noël PEREIRA DA CUNHA), décide :

- **d'autoriser** le Président à adresser une lettre de candidature à l'accueil d'une ou deux étapes d'arrivée du Tour de France Féminin dans les Pyrénées au calendrier officiel 2028-2029 sur le territoire de la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves.

N° 20260706/3.3/9.1

Autorisation de principe de dépôt de dossier de demande d'habilitation pour la Maison Sport-Santé

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à 50 voix POUR et 3 voix CONTRE (Marie-Christine LESTABLE, Hervé MARCHAND, Philippe MYLORD), décide :

- **d'autoriser** le Président à déposer le dossier d'habilitation de création de la Maison Sport de Santé du territoire communautaire auprès des services de l'ARS et de la DRAJES ;
- **d'autoriser** le Président à lancer le recrutement du coordonnateur Activité Physique Adaptée (APA)
- **d'autoriser** le Président à signer tout document y afférent.

N° 20260706/4.1/8.4

approbation de l'avenant n°2 à la convention de mandat pour la mission « Projet de valorisation du site du col du Soulor »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à 45 voix POUR, 3 voix CONTRE (Jean-Marc CAMET, Hervé MARCHAND, Annie SAGNES LAGRANGE) et 5 ABSTENTIONS (Louis ARMARY, Audrey BOYRIE, Christine CAUBE, Françoise FOURNOU, Philippe POUEY), décide :

- **d'approuver** l'avenant n°2 à la convention de mandat pour la mission « projet de valorisation du site du col du Soulor » entre la CCPN et la CCPVG
- **d'autoriser** le Président à le signer

N° 20260706/4.2/8.4

Projet POCTEFA PyrMonPer-Gest - Candidature 2ème appel à projet Programme POCTEFA 21-27

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à 47 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Corinne DION-TANCHAUD, Christelle DUROCHER, Valérie HAMONIAUX, Christophe MENGELLE, Joël PEDARRIBES, Philippe POUEY), décide :

- **d'approuver** le projet POCTEFA PyrMonPer-Gest en qualité de chef de file, pour un montant total de l'opération de 237 530 €,
- **d'acter** la sollicitation de l'aide d'un montant de 154 394,50 €,
- **d'autoriser** le Président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

N° 20260706/5.1/8.4

Approbation de la subvention POCTEFA pour le projet VéloNat

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **d'approuver** la subvention POCTEFA d'une montant de 487 477,25€ attribuée dans le cadre de l'appel à projets « aire fonctionnelle » pour le projet VéloNat ;
- **d'autoriser** le Président à engager toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

N° 20260706/5.2/8.4

Révision du plan de prévention des risques de la commune de Viella – Avis de la CCPVG

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **de prendre acte** des modifications du Plan de Prévention des Risques de la commune de Viella
- **d'intégrer** la révision du PPRN de la commune de Viella dans les réflexions qui seront menées lors de la révision des documents de planification du territoire
- **de transmettre** cet avis au préfet des Hautes-Pyrénées.

N° 20260706/6.1/3.1

Acquisition d'un terrain au sein de la ZAE d'Arrens-Marsous

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **de valider** l'acquisition du terrain par la CCPVG à la commune d'Arrens-Marsous au prix fixé par les domaines, à savoir 3,50 € du m²
- **d'autoriser** Monsieur le Président et son premier Vice-président à signer l'acte authentique d'achat du lot à bâtir qui sera détaché des parcelles S302 n°1610 et S302 n°1649